

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 25 MARS 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize
- en exercice : 12 le vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes
- présents : 11 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 18 mars 2016.

Présents : Mesdames Annie LUCAS, Aurélie BERGERON, Messieurs Thomas LESUEUR, Jean PECHO, Thierry HOUPY, Stéphane THOUMSIN, Julien BONNEMENT, Philippe LE CAM.

Absents excusés : Virginie LARSONNIER, Julie DENEUFBOURG, Jennifer MEBREK.

Suppléants présents : Thierry MICHEL, Paul LETREUILLE (pouvoir de Julie DENEUFBOURG), Vincent BAUQUET (Pouvoir de Virginie LARSONNIER).

Secrétaire de séance : Annie LUCAS.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) Présentation et vote du Compte Administratif 2015 – Approbation du Compte de Gestion 2015. N° 1/2016

Le Compte Administratif 2015, présenté par Monsieur Jean PECHO Vice-Président, du Syndicat Scolaire laisse apparaître les résultats suivants :

- ✓ Section de fonctionnement
 - o Dépenses : 330 791,61 €
 - o Recettes : 372 020,19 €Soit un excédent de fonctionnement de 41 228,58 €
- ✓ Section d'investissement
 - o Dépenses : 31 758,05 €
 - o Recettes : 24 975,83 €Soit un déficit d'investissement de 6 782,22 €

Le Conseil Syndical approuve, avec une abstention et dix voix pour, le Compte Administratif 2015 et constate la conformité des résultats avec le Compte de Gestion 2015 adressé par le Trésorier.

2) Affectation des résultats. N° 2/2016

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

- o Investissement : Déficit de financement 6 782,22 €
- o Fonctionnement : Excédent de financement 41 228,58 €
- o Restes à réaliser 2016 : Besoin de financement 2 700,00 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Syndical, décide d'affecter au budget 2016 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

- o Investissement :
 - Article 001 : Déficit de financement 6 782,22 €
 - Article 1068 : exécuter le virement prévu au BP 9 482,22 €
- o Fonctionnement :
 - Article 002 : Excédent de financement 31 746,36 €

3) Budget Primitif 2016. N° 3/2016

Un conseiller s'étonne du montant de la part investissement demandée aux communes. Le Président répond qu'il s'agit comme les années passées de la somme dédiée aux prix pour le concours d'architecte. Cette somme sera à payer cette année et chacune des 5 communes participera à cet investissement. Pour la partie construction, l'équilibre de la dépense est fait par l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'année 2016 présenté par Monsieur le Président et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	475 543,00 €
Section d'investissement :	1 433 721,00 €

4) Personnel : modification du temps de travail, suite à la reprise de l'entretien de l'école de Pronleroy. N° 4/2016

Monsieur le Président explique avoir dû pourvoir au remplacement de l'agent communal de Pronleroy qui effectuait le ménage de l'école à compter du 1^{er} février 2016 sur la demande de Monsieur le Maire en date du 26 janvier 2016.

Ces heures ont été proposées à Mme Beaujard, qui les effectuent en sus de ses 26h00/semaine. Pour se faire, Monsieur le Président se chargera de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion avec l'accord écrit de l'agent, pour un accord de principe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'augmentation d'heures de Mme Beaujard, au grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe – stagiaire, à 32h00/semaine à compter du 1^{er} mai 2016 et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

5) Centre de Gestion : Nouvelle convention et vote du règlement intérieur. N° 5/2016

Monsieur le Président expose les nouvelles dispositions statutaires mises en place par le Centre de Gestion de l'Oise concernant la convention de mise à disposition de personnel.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition au titre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ainsi que le règlement intérieur.

6) Commission d'appel d'offre : modification. N° 6/2016

Le Président fait part à l'assemblée du courrier reçu par Monsieur Paul COULON, Sous-Préfet de Clermont, en date du 14 mars 2016, qui stipule que la composition de la commission est irrégulière selon les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics prévoyant trois membres titulaires et trois membres suppléants ; le Président étant élu de droit au sein de cette instance.

Monsieur le Président fait appel aux membres pour se proposer au poste de titulaire vacant, Monsieur Julien BONNEMENT étant le seul, il est élu à l'unanimité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à désigner les membres suivants pour la commission d'appel d'offre :

- Le Président : Thomas LESUEUR.
- Titulaires : Jean PECHO, Paul LETREUILLE, Julien BONNEMENT.
- Suppléants : Céline MOERECANT, Thierry HOUPY, Julie DENEUFBOURG.

7) Informations et questions diverses.

- a) PEDT : le comité de pilotage du 25 février 2016 s'est bien passé, en présence de trois directeurs d'école sur quatre, de l'équipe Léo Lagrange, des membres du syndicat et de Monsieur CHIBBA Grégory de la DDSCS. Réunion très constructive avec un dialogue sur les démarches vie scolaire/vie périscolaire avec un sondage proposé aux parents, aux enfants, aux enseignants et aux animatrices. Monsieur le Président a assisté à une réunion d'échange proposée par M Chibba à Beauvais le 9 mars.
- b) Demande de la commune du Pronleroy : Monsieur le Maire de Pronleroy a demandé l'entretien des espaces verts de l'école maternelle par le Syndicat Scolaire. Les membres la refusent de fait et regrettent l'absence des membres ce soir pour évoquer ce point aux vues de leur demande.
- c) OPAC : une date courant avril va être fixée pour le concours d'architectes.

- d) Inscriptions des écoles maternelles : les inscriptions de Pronleroy auront lieu le jeudi 21 avril 2016, celles de La Neuville-Roy, le jeudi 19 mai 2016.
- e) Fiche unique d'inscription : lorsque les parents iront inscrire leurs enfants à l'école maternelle, une fiche unique d'inscription (périscolaire, cantine,...) sera remise en Mairie avec le certificat d'inscription, qu'ils rendront complétée aux directeurs. Pour les autres élèves, une fiche pré-remplie sera distribuée aux familles à la rentrée afin d'y apporter les corrections nécessaires.
- f) Vidéoprojecteurs : quatre nouvelles classes sont maintenant équipées de vidéoprojecteurs neufs, installés pendant les vacances de février. (2 à Léglantiers, 1 à Montiers et 1 à La Neuville-Roy + 1 à venir).
- g) Marché repas : trois propositions ont été reçu pour ce marché : Cuisine évolutive (67), Dupont Restauration (62) et la Sagère (60). Mme AUCREMANNE de l'ADTO étudie les différents dossiers et une commission d'appel d'offre aura lieu courant avril. Ce marché « repas » sera déduit du marché « Léo Lagrange » qui fonctionne au forfait et non aux repas réellement consommés.
- h) Transports scolaires : M le Président remercie Monsieur le Maire de Montiers pour l'aménagement des bus devant l'école. Un courrier d'Acary a été reçu en ce sens pour indiquer la satisfaction des chauffeurs et ainsi permettre une fluidité dans leur tournée.
- i) Copieurs : un changement de prestataire sera effectué après les vacances d'avril, proposition validée par les directeurs d'école, permettant d'équiper les quatre écoles avec une gamme supérieure de copieurs Xérox. Le Syndicat prend en charge les copies noir et blanc, les enseignants auront un code pour les copies couleur et déduites de leurs crédits scolaires.
- j) Conseils d'écoles : les quatre conseils se sont bien déroulés ; M le Président a remercié Monsieur le Maire de Léglantiers pour le changement des fenêtres (gain d'isolation).
- k) Forfait Orange : le changement des forfaits des écoles de Pronleroy et Léglantiers a été fait et prise en charge directement par le Syndicat, ce qui permet de réaliser une économie de 9 et 14€ respectifs. Reste le changement à faire pour l'école de Montiers.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 25 mars 2016 a comporté six délibérations.

1	Présentation et vote du Compte Administratif 2015 – Approbation du Compte de Gestion 2015	Délibération 1/2016
2	Affectation des résultats	Délibération 2/2016
3	Budget Primitif 2016	Délibération 3/2016
4	Personnel : modification du temps de travail, suite à la reprise de l'entretien de l'école de Pronleroy	Délibération 4/2016
5	Centre de Gestion : Nouvelle convention et vote du règlement intérieur	Délibération 5/2016
6	Commission d'appel d'offre : modification	Délibération 6/2016